



## quelles sommes sont dues à un huissier ??

Par **marc02064**, le **23/02/2013** à **19:56**

Bonjour,

à la suite d'une procédure d'injonction de payer de mon entreprise à l'encontre d'un de mes clients, le tribunal a rendu un jugement en ma faveur. J'ai transmis une copie du jugement à un huissier pour lui demander de recouvrer la créance.

Il l'a signifiée à mon client, et la semaine suivante, j'ai reçu le paiement directement de la part de mon client.

L'huissier m'a ensuite transmis la facture de ses honoraires, comprenant un % sur la somme que j'ai reçue de mon client.

Je suis étonnée de voir qu'il doit percevoir une partie de cette somme étant donné que le client m'a réglé directement, et que cette somme n'a pas été obtenue par l'huissier.

Est-ce que qqn peut m'éclairer ?

merci par avance